

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Délibération de la décision modificative n°4 - ECOLE - DE\_036\_2024

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 septembre 2024

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD*

**Présents :** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:** SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY

**Absents:** CHRISTELLE CHAUVET

**Excusés:**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6067	Fournitures scolaires	0	1 200
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-1 200
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
21841 - 190	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	-1 200
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-1 200	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-1 200</b>	<b>-1 200</b>
<b>TOTAL</b>			

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024

Date de réception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE\_036\_2024-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 20 Septembre 2024  
et publication ou notification du 20 Septembre 2024

La Secrétaire de  
séance,  
S. GAILLARD



Le Maire,  
A. DUJOLS



Le Maire,  
A. DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024  
Date de reception de l'AR: 20/09/2024

015-211501754-DE\_036\_2024-DE  
A G E D I